



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 avril 2026

N° 2026.00033

OBJET : Election des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP)

DELIBERATION APPROUVEE PAR	34 Voix pour	Voix contre	A l'unanimité
	1 Abstention	Non-participation au vote	

L'An deux mille vingt-six le 9 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Yann DUBOSC.

Présents :

M. Yann DUBOSC, Mme Régine BORIES, M. Marc NOUGAYROL, Mme Bernadette COLIN, M. Baptiste FABRY, Mme Claire MARCELIN, M. Edouard LEROY, M. Zavier ELOUNDOU, Mme Nhu TRAN MINH, M. Mouttabi VIN, Mme Christine PONCELET, M. Hervé GAUGUE, Mme Sylvie TORRAO, M. William PETERS, Mme Julie KASSEL, M. Gil FERNANDES, Mme Pierrette LEFEBVRE, M. The Vinh VO, Mme Marion COMBES, M. Luc-Noël LARCHER, Mme Sandrine FERNANDES, M. Huy LE, Mme Patricia IPARRAGUIRRE, M. Julien HODY, Mme Béatrice BIJARD, Mme Pnina MOKRI, M. Fabrice MANNI, Mme Martine DUVERNOIS, M. Farid CHAOUI, M. David LE ROUX, Mme Christelle ROSSI, M. Olivier PORTE, Mme Fatima MUANZA, Mme Valéry MICHAUX

Absente et représentée :

- Mme Micheline THIBAUT donne pouvoir à M. William PETERS

Secrétaire : Mme Régine BORIES

Les membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 35.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants ; D. 1411-3 et suivants ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 65 ayant modifié l'article L. 1411-5 du CGCT ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2026 de fixation des modalités de dépôt des listes des membres de la Commission de délégation de service public ;

CONSIDERANT que, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, les plis contenant les candidatures et les offres doivent être ouverts par une commission spécifique composée, pour les communes de 3 500 habitants, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, ainsi que par cinq membres titulaires et par cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDERANT que la Commission d'ouverture des plis des délégations de service public est présidée, de plein droit, par l'autorité habilitée à signer la délégation de service public ou son représentant lequel ne peut pas être un membre de la commission ;

CONSIDERANT que peuvent participer à cette commission, avec voix consultative :

- le Comptable public de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence ;
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la commission.

CONSIDERANT que suite au renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de constituer une commission de délégation de service public, et ce pour la durée du mandat ;

LE CONSEIL,

VU l'exposé,

Après avoir pris connaissance et recueilli les candidatures,

Le groupe « VIVRE BUSSY » a présenté les candidatures suivantes :

Titulaires :

- Régine BORIES
- Claire MARCELIN
- The Vin VO
- Marc NOUGAYROL

Suppléants :

- Patricia IPARRAGUIRRE
- Bernadette COLIN
- Marion COMBES
- Edouard LEROY

Le groupe « ENSEMBLE POUR BUSSY » a présenté la candidature :

Titulaire :

- Fabrice MANNI

Suppléant :

- Christelle ROSSI

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

Article 1 :

d'ÉLIRE les membres de la Commission d'ouverture des plis des délégations de service public comme suit :

Groupe « VIVRE BUSSY »	
<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Régine BORIES	Patricia IPARRAGUIRRE
Claire MARCELIN	Bernadette COLIN
The Vin VO	Marion COMBES
Marc NOUGAYROL	Edouard LEROY
Groupe « ENSEMBLE POUR BUSSY »	
<u>Titulaire :</u>	<u>Suppléant :</u>
Fabrice MANNI	Christelle ROSSI

Article 2 :

de **DONNER** pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,

Yann DUBOSC



REÇU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-077-217700582-20260409-D0020260003310